

Demande déposée le 09/09/2024 et complétée le

N° AT 014 333 24 A0019

Par :	SAS HONFLEUR DISTRIBUTION – Monsieur JAUDINAUD Valère
Demeurant à :	Avenue Augustin Normand 14600 HONFLEUR
Sur un terrain sis à :	Centre Commercial E.Leclerc - PACH 14600 HONFLEUR 14333 CD 74

Monsieur le Maire de HONFLEUR,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R 123-1 à R123-21

VU la demande d'autorisation de travaux susvisée (pour l'aménagement d'une clinique vétérinaire)

Vu l'avis Favorable de Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours - Prévention en date du 07/10/2024,

Vu l'avis réputé favorable de D.D.T.M. Sous Commission Départementale d'Accessibilité en date du 17/11/2024,

ARRETE

Article 1 : Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris.

HONFLEUR, le 27 NOV. 2024

Le Maire,

Michel LAMARRE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Equipeement et de l'Agriculture (bureau Construction Accessibilité) pour information et établissement de statistiques.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.